

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 20 mai 2015

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 mai 2015 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents:

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Piszar	maire	Barnston-Ouest (M)
Sylviane Ferland	conseillère	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)

Gilbert Ferland maire Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis mairesse Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 15 avril 2015
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Travailleur de rue
 - 4.2.2 PDZA
 - 4.2.3 CPTAQ Modification de l'orientation préliminaire Demandes d'exclusion (Coaticook, Compton et Canton-de-Sainte-Edwidge-de-Clifton)
 - 4.2.4 Desserte récréotouristique en Estrie par la SQ Projet pilote Bilan

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Audit pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014
- 5.4 Suivis financiers et transferts budgétaires
- 5.5 État comparatif 30 avril 2015 et Estimé des dépenses
- 5.6 Amélioration de l'habitat Autorisations à débourser



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.7 Enseigne
- 5.8 Budget modifié du CLD
- 5.9 Achat de papier en commun
- 5.10 Chemin des Cantons Promotion et signalisation (an 4 de 5)
- 5.11 Rapport sur le coût net de la collecte sélective Mandat spécial

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

- 6.1 Ruisseau Pratt
 - 6.1.1 Règlement d'emprunt de la Ville de Coaticook Approbation du MAMOT
 - 6.1.2 Certificat d'autorisation du MDDELCC Obtention
 - 6.1.3 Attribution de contrat Couillard Construction
 - 6.1.4 Contrôle qualitatif des sols et matériaux
 - 6.1.5 Supervision des travaux
- 6.2 Rapport FDT
- 6.3 Demande d'aide financière Projet conciliation Étude-Travail
- 6.4 Écoconseillers Embauche

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement concernant l'acquisition de compétences en matière de transport en commun relativement au transport collectif sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.2 Règlement concernant l'acquisition de compétences en matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et dispense de lecture
- 7.3 Règlement constituant un comité de Partenaires de saines habitudes de vie (PSHV) au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement **et dispense de lecture**
- 7.4 Règlement modifiant le règlement 2-307 constituant un comité consultatif de la forêt privée au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement et dispense de lecture
- 7.5 Règlement modifiant le règlement 3-059 (2015) déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et dispense de lecture

8.0 RÈGLEMENTS

8.1 Règlement remplaçant le règlement n° 4-001 établissant les modalités d'une demande d'aide financière admissible au fonds de cours d'eau

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Pacte rural
 - 9.1.1 Reddition de compte PNR 2
 - 9.1.2 Projets territoriaux Recommandations
 - 9.1.3 Projets locaux Recommandations



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 9.2 Entretien ménager Poste de la SQ
- 9.3 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie Rapport annuel 2014
- 9.4 Charte de bientraitance envers les personnes aînées de l'Estrie

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 11 mai 2015
- 10.2 Compte rendu du Comité de gestion de l'eau du 7 mai 2015
- 10.3 Compte rendu du Comité consultatif de la forêt privée du 12 mai 2015

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 11 mai 2015
 - 11.1.1 MRC de Brome-Missisquoi Accès aux données du régime de compensation
- 11.2 Comité de gestion de l'eau du 7 mai 2015 11.2.1 Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 CIARC Changement à la direction
- 12.3 Table de concertation des aînés Invitation au dîner bilan 2014-2015
- 12.4 Journée du ruban mauve (contre les mauvais traitements envers les aînés) 15 juin 2015 Invitation

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports

13.4.1 Bulletin Contact – FQM 13.4.1.1 17 avril 2015 13.4.1.2 4 mai 2015

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h45 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher et la directrice des finances Chantal Charest sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.



CM2015-05-105 3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec (*L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

VOIE		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2015-05-106

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2015

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 avril 2015 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse



APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 15 avril 2015, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 TRAVAILLEUR DE RUE

Des entreprises de la région ont confirmé leur participation financière pour un montant de 5 000 \$. La Coalition des travailleurs de rues de Sherbrooke sera rencontrée dans les prochains jours, puisqu'il est important pour créer des liens qu'un travailleur de rue profite des occasions que lui offre la saison estivale. Dossier à suivre.

4.2.2 PDZA

La MRC de Coaticook a répondu à l'invitation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de déposer une proposition pour la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui se veut un document de planification visant à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Copie fut également adressée au député Guy Hardy. La MRC du Granit et la Ville de Sherbrooke auraient adressé une demande similaire. Les MRC retenues pour une aide financière représentant jusqu'à 50 % du coût de la démarche pour un maximum de 40 000 \$ seront connues à la fin de juillet



2015. Une demande d'aide financière pour la réalisation du PDZA sera également présentée en parallèle à la Fondation Tillotson.

4.2.3 CPTAQ – MODIFICATION DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE – DEMANDES D'EXCLUSION (COATICOOK, COMPTON ET CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON)

L'orientation préliminaire dans les demandes d'exclusion de la zone agricole permanente présentées par les municipalités de Coaticook, Compton et Sainte-Edwidge-de-Clifton fut modifiée aux termes de l'avis du 30 avril 2015 de la CPTAQ. Cet avis de modification faisant suite à la rencontre publique avec la CPTAQ, le 22 août 2014. La CPTAQ fait droit très partiellement aux demandes d'exclusion de Compton et Sainte-Edwidge-de-Clifton.

4.2.4 DESSERTE RÉCRÉOTOURISTIQUE EN ESTRIE PAR LA SQ – PROJET PILOTE - BILAN

La greffière dépose le bilan des activités 2014-2015 du projet de desserte récréotouristique (an 2) de la Sûreté du Québec.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 265 826,69 \$ payés au 20 mai 2015 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2015-05-107

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 30 778,05 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 30 778,05 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015, pour le mois d'avril, comme ici au long reproduit.

CM2015-05-108

5.3 AUDIT POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU que Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. a présenté une facture finale pour l'audit des états financiers de la MRC pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 de 4 850 \$ avant toutes taxes ou de 5 576,29 \$ toutes taxes incluses ainsi que pour du travail supplémentaire non inclus dans l'offre déposée d'un montant additionnel de 1 550 \$ avant toutes taxes ou de 1 782,11 \$ toutes taxes incluses ;

ATTENDU que ce montant s'ajoute au montant additionnel de 400 \$ avant toutes taxes acceptée et acquittée aux termes de la résolution 2015-CA-01-06 et au 550 \$ avant toutes taxes de travail spécial aux termes de la dernière facturation, pour un total de 13 500 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que l'offre de services déposée était d'un coût total de $11\,000\,$ \$ avant toutes taxes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion



IL EST RÉSOLU

- d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 1 627,31 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Administration générale gestion administrative, Vérification» pour le travail additionnel;
- d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 5 091,90 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Administration générale gestion administrative, Vérification» pour l'audit et le travail spécial;
- de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tels que présentés.

VOTE

VOIE		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.4 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

CM2015-05-109

5.5 ÉTAT COMPARATIF – 30 AVRIL 2015 ET ESTIMÉ DES DÉPENSES

ATTENDU que le conseil prend en compte une estimation des dépenses à des fins budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2015 dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend également en compte un état comparatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du $1^{\rm er}$ janvier au 30 avril 2015 dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;



SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Piszar

IL EST RÉSOLU d'adopter l'estimé des dépenses à des fins budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2015 ainsi que l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2015 dans les différentes catégories de fonctions telles que présentés.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-05-110

5.6 AMÉLIORATION DE L'HABITAT – AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que les dossiers P-1182123 et P-1182101, dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec, furent analysés et jugés admissibles ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans les dossiers précités pour le programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-05-111

5.7 ENSEIGNE

ATTENDU que le conseil prend en compte la proposition d'enseigne en granit et maçonnerie de Monuments Bélanger d'un montant de 5 402,21 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que ce montant comprend les modifications demandées par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook ;

ATTENDU l'option du granit gris poli au coût de 250 \$ avant toutes taxes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland **APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 5 934,11 \$ avec l'option du granit poli, dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Administration générale autres dépenses, Entretien édifice» ;
- de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires en 2 versements, soit 2 700 \$ à la signature et le solde à la livraison de l'enseigne, sur réception des honoraires à cet effet.



VOTE

VOIE		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-05-112

5.8 BUDGET MODIFIÉ DU CLD

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-11-314, le conseil de la MRC a adopté les prévisions budgétaires modifiées 2015 du CLD de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le projet de loi n° 28 présenté à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014, adopté le 20 avril 2015 et sanctionné le 21 avril 2015 contient des modifications législatives qui prévoient la suppression de l'obligation pour les MRC de confier l'exercice de leur compétence en matière de développement local, incluant le soutien à l'entrepreneuriat, à des centres locaux de développement (CLD) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a informé le CLD qu'en raison des nouveaux paramètres financiers imposés par le gouvernement du Québec, l'entente liant la MRC et le CLD et prenant fin le 31 décembre 2014, ne pouvait être reconduite intégralement pour 2015 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC a confirmé aux termes de la résolution CM2014-12-342 l'importance qu'il accorde au développement économique sur son territoire et a indiqué son souhait, malgré les compressions financières, d'optimiser les ressources humaines afin de maximiser le soutien des entreprises et des particuliers dans la réalisation de leur projet ;

ATTENDU que l'année 2015 étant une année de transition, il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du CLD adoptées en novembre 2014 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les prévisions budgétaires pour 2015 réparties selon les périodes et en fait sien comme si au long reproduit ;



SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse **APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Piszar

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter la nouvelle répartition des prévisions budgétaires 2015 du CLD telles que présentées.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-05-113

5.9 ACHAT DE PAPIER EN COMMUN

ATTENDU qu'à la demande de plusieurs municipalités, la MRC de Coaticook a requis des prix pour l'achat de papier reprographique recyclé dans le cadre d'un achat en commun ;

ATTENDU que le conseil n'est pas soumis aux dispositions des articles 934 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), compte tenu que le prix de l'achat est inférieur à 2 000 \$;

ATTENDU que pour les besoins de la MRC, il s'agit de 25 caisses de format $8^{1}/_{2}$ x 11 pour un coût total de 1 175 \$ avant toutes taxes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville **APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

d'accorder le contrat d'achat de papier reprographique à la Papeterie Coaticook, pour un montant de 1 754,70 \$ avant toutes taxes, sur la base de sa soumission ;



de requérir de la trésorerie une facturation des municipalités participantes, selon les besoins exprimés, comme suit :

Municipalité	Coût net
East Hereford	98,69 \$
Saint-Malo	361,88 \$
Stanstead-Est	148,03 \$
Total	608,57 \$

- d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «Aménagement, Recouvrements municipalités» aux dépenses de la catégorie de fonctions «Aménagement» et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 1 233,60 \$ pour l'achat des caisses de papier pour les besoins de la MRC dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Administration générale autres dépenses, fournitures»;
- de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense sur réception de la facture et du papier ;
- de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2015-05-114

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.10 CHEMIN DES CANTONS – PROMOTION ET SIGNALISATION (AN 4 DE 5)

ATTENDU qu'aux termes de l'entente quinquennale (2012-2016) de participation financière au Chemin des Cantons, il fut convenu de procéder à la signalisation et la promotion du Chemin des Cantons;

ATTENDU que ces frais sont prévus au budget à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland **APPUYÉE** par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 7 287 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Loisirs et culture Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions»;
- de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires tels que présentés.

VOTE

VOIL		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-05-115

5.11 RAPPORT SUR LE COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – MANDAT SPÉCIAL

ATTENDU que Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. a présenté une facture pour l'audit du rapport sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables de la MRC pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 d'un montant de 950 \$ avant toutes taxes ou de 1 092,26 \$ toutes taxes incluses ;



SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 997,38 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Administration générale gestion administrative, Vérification»;
- de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tels que présentés.

VOTE

VOIE		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT

6.1 RUISSEAU PRATT

6.1.1 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA VILLE DE COATICOOK – APPROBATION DU MAMOT

Information est donnée que le règlement 29-179 (2014) de la Ville de Coaticook décrétant un emprunt de 1 062 299 \$ pour les travaux d'aménagement du ruisseau Pratt a été approuvé le 4 mai 2015 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



6.1.2 CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDELCC - OBTENTION

Information est donnée à l'effet que le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) a été émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 24 avril 2015 pour les travaux d'aménagement du ruisseau Pratt.

CM2015-05-116

6.1.3 ATTRIBUTION DE CONTRAT – COUILLARD CONSTRUCTION

ATTENDU que la MRC de Coaticook s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C. 47.1), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur tous les cours d'eau situés sur son territoire et à cet égard elle peut conformément à son Règlement 4-011 (2013) régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et sa Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Coaticook en vigueur :

- obliger les propriétaires riverains à tenir les cours d'eau dans l'état requis par la loi et les règlements municipaux ;
- entendre les personnes intéressées par les travaux à réaliser sur les cours d'eau et répartir entre eux le coût des travaux ;
- décréter et gérer des travaux, octroyer des contrats à ces fins ;
- exercer par son bureau des délégués cette compétence avec les autres MRC pour les cours d'eau régionaux ;
- etc.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a constaté la présence d'obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens le long de la portion urbaine du ruisseau Pratt et qu'elle a mandaté la firme Les services Exp Inc. pour élaborer un Plan directeur d'intervention pour le secteur urbain du ruisseau Pratt ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-06-209, la MRC a adjugé à Roche Ltée, Groupe-conseil un mandat de services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement du ruisseau Pratt dans sa partie urbaine;

ATTENDU qu'une nouvelle crue d'importance est survenue en janvier 2014 dans ledit ruisseau ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité civile a même émis un décret à cet effet afin de rendre le coût de certains travaux admissibles à un remboursement par le Gouvernement du Québec ;



ATTENDU que la MRC de Coaticook, de concert avec la Ville de Coaticook a entamé une démarche d'aménagement de cours d'eau en vertu de l'article 105 de la Loi, pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 14-01-32297, la Ville de Coaticook a demandé à la MRC d'exécuter les travaux d'aménagement de priorité 1 aux termes de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme d'ingénieur Roche, compte tenu du risque d'effondrement ou de dégradation des ouvrages pouvant mettre en péril le libre écoulement de l'eau ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-09-254, la MRC a lancé le processus d'appel d'offres public pour les travaux de réaménagement de cours d'eau pour la section dite prioritaire du ruisseau Pratt à l'embouchure de la rivière Coaticook selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal*;

ATTENDU qu'aux termes du processus d'appel d'offres public, la MRC a octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Couillard Construction, au montant maximum de 923 299,15 \$ toutes taxes incluses, le contrat pour la réalisation en 2015 des travaux de réaménagement aux abords du ruisseau Pratt à Coaticook

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-11-300, la MRC a décrété l'exécution des travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux identifié aux termes de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme d'ingénieur Roche et approuvés par la Ville de Coaticook, conditionnellement à :

- e que la Ville de Coaticook appuie par résolution lesdits travaux d'aménagement prévus par la MRC et acquitte l'intégralité de la facture qui y sera associée au moyen d'un règlement de quote-part additionnelle prévu à cet effet;
- l'obtention du MDDELCC par la MRC des autorisations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement <u>préalablement</u> à la réalisation de tous travaux dans les cours d'eau effectués en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;
- l'obtention de l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'égard du règlement d'emprunt de la Ville de Coaticook à cet effet :

ATTENDU que la Ville de Coaticook a appuyé par résolution lesdits travaux d'aménagement prévus par la MRC et s'est engagée à acquitter l'intégralité de la facture qui y sera associée au moyen d'un règlement de quote-part additionnelle prévu à cet effet ;

ATTENDU que le MDDELCC a émis en faveur de la MRC le 24 avril 2015 le certificat d'autorisation requise en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt d'un montant de 1 062 299 \$ de la Ville de Coaticook à cet effet ;

ATTENDU que l'ensemble des conditions soulevées par la résolution CM2014-11-300, il y a lieu d'attribuer le contrat sans restriction ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



IL EST RÉSOLU

- de décréter l'exécution des travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux identifié aux termes de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme d'ingénieur Roche et approuvés par la Ville de Coaticook par le plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres public de l'automne 2014, soit Couillard Construction, au montant maximal de 923 299,15 \$ toutes taxes incluses;
- d'informer Couillard Construction, de la levée de chacune des conditions émises par la résolution CM2014-11-300 et de l'autoriser à aller de l'avant avec les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux identifié aux termes de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme d'ingénieur Roche et approuvé par la Ville de Coaticook et décrit aux documents d'appel d'offres ;
- d'autoriser la greffière, responsable de l'adjudication de contrat à signer le contrat avec Couillard Construction afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

VOIE				
		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-05-117

6.1.4 CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX

ATTENDU que la MRC de Coaticook s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C. 47.1), en vigueur depuis le $1^{\rm er}$ janvier 2006;



ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur tous les cours d'eau situés sur son territoire et à cet égard elle peut conformément à son Règlement 4-011 (2013) régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et sa Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Coaticook en vigueur :

- obliger les propriétaires riverains à tenir les cours d'eau dans l'état requis par la loi et les règlements municipaux ;
- entendre les personnes intéressées par les travaux à réaliser sur les cours d'eau et répartir entre eux le coût des travaux ;
- décréter et gérer des travaux, octroyer des contrats à ces fins ;
- exercer par son bureau des délégués cette compétence avec les autres MRC pour les cours d'eau régionaux ;
- etc.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens :

ATTENDU que la Ville de Coaticook a constaté la présence d'obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens le long de la portion urbaine du ruisseau Pratt et qu'elle a mandaté la firme Les services Exp Inc. pour élaborer un Plan directeur d'intervention pour le secteur urbain du ruisseau Pratt ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 14-01-32297, la Ville de Coaticook a demandé à la MRC d'exécuter les travaux d'aménagement de priorité 1 aux termes de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme d'ingénieur Roche, compte tenu du risque d'effondrement ou de dégradation des ouvrages pouvant mettre en péril le libre écoulement de l'eau ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-09-254, la MRC a lancé le processus d'appel d'offres public pour les travaux de réaménagement de cours d'eau pour la section dite prioritaire du ruisseau Pratt à l'embouchure de la rivière Coaticook selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* et que Couillard Construction réalisera les travaux de réaménagement aux abords du ruisseau Pratt à Coaticook;

ATTENDU qu'il y a lieu d'exercer un certain contrôle qualitatif des sols et des travaux qui seront réalisés ;

ATTENDU que le conseil prend en compte une offre de services professionnels de LVM à cet effet et en fait sienne comme si au long reproduite ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook appuie les travaux d'aménagement prévus par la MRC et s'est engagée à acquitter la facture qui y sera associée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

d'accepter l'offre telle que décrite de LVM pour le contrôle qualitatif des sols et des travaux qui seront réalisés aux abords du ruisseau Pratt;



- d'accorder un mandat de contrôle qualitatif des sols et des travaux à LVM sur la base de leur proposition, jusqu'à concurrence d'un montant de 8 000 \$ avant toutes taxes (montant estimé par le technicien en génie municipal);
- d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant maximal de 8 399 \$ pour les honoraires professionnels dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Hygiène du milieu Cours d'eau, Travaux d'écoulement des eaux»;
- de requérir de la trésorerie, le paiement des factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la Ville de Coaticook, selon le règlement de quote-part additionnelle à cet effet et l'avancement des travaux.

VOTE

VOIE		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-05-118

6.1.5 SUPERVISION DES TRAVAUX

ATTENDU que la MRC de Coaticook s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C. 47.1), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur tous les cours d'eau situés sur son territoire et à cet égard elle peut conformément à son Règlement 4-011 (2013) régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et sa Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Coaticook en vigueur :



- obliger les propriétaires riverains à tenir les cours d'eau dans l'état requis par la loi et les règlements municipaux ;
- entendre les personnes intéressées par les travaux à réaliser sur les cours d'eau et répartir entre eux le coût des travaux ;
- décréter et gérer des travaux, octroyer des contrats à ces fins ;
- exercer par son bureau des délégués cette compétence avec les autres MRC pour les cours d'eau régionaux ;
- etc.;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens :

ATTENDU que la Ville de Coaticook a constaté la présence d'obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens le long de la portion urbaine du ruisseau Pratt et qu'elle a mandaté la firme Les services Exp Inc. pour élaborer un Plan directeur d'intervention pour le secteur urbain du ruisseau Pratt ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 14-01-32297, la Ville de Coaticook a demandé à la MRC d'exécuter les travaux d'aménagement de priorité 1 aux termes de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme d'ingénieur Roche, compte tenu du risque d'effondrement ou de dégradation des ouvrages pouvant mettre en péril le libre écoulement de l'eau ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-09-254, la MRC a lancé le processus d'appel d'offres public pour les travaux de réaménagement de cours d'eau pour la section dite prioritaire du ruisseau Pratt à l'embouchure de la rivière Coaticook selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* et que Couillard Construction réalisera les travaux de réaménagement aux abords du ruisseau Pratt à Coaticook;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer la surveillance des travaux à l'interne ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland **APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- de confier le mandat de surveillance des travaux et réaménagement aux abords du ruisseau Pratt à Coaticook au technicien en génie municipal de la MRC;
- de requérir de la trésorerie, le traitement approprié pour le recouvrement auprès de la Ville de Coaticook des honoraires qui y sont associés, selon le règlement de quote-part additionnelle à cet effet et l'avancement des travaux.



VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.2 RAPPORT - FDT

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informait la MRC que la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, a été sanctionnée le 21 avril 2015. Sous réserve de l'adoption des crédits pertinents par l'Assemblée nationale, la MRC de Coaticook aura accès, dans le Fonds de développement des territoires (FDT), à une aide prévue de 614 027 \$ pour l'année 2015-2016. Le directeur général explique que ce montant comprend le 247 842 \$ du Pacte rural, le 29 291 \$ pour le salaire de l'agente de développement rural, le 88 550 \$ du Programme d'aide aux MRC et 133 524 \$ du MDEIE pour le soutien au CLD. Le solde de 114 820 \$ remplace donc le FDR de la CRÉ pour les nouveaux mandats dévolus aux MRC.

6.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET CONCILIATION ÉTUDE-TRAVAIL

Le PREE (Partenaires Réussite éducative en Estrie) bénéficiait d'une aide financière de la CRÉ-Estrie (Fonds Réunir Réussir) pour le projet Conciliation Étude-Travail. Il sollicite la MRC de Coaticook pour un montant de $10\,000$ \$ pour la poursuite du projet. La MRC devrait obtenir $114\,820$ \$ pour financer divers projets auparavant financés par la CRÉ. Une réflexion s'impose afin de prioriser certains projets vu l'enveloppe budgétaire disponible. Ce sujet sera discuté lors de la journée de réflexion des élus à l'automne.



CM2015-05-119

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.4 ÉCOCONSEILLERS – EMBAUCHE

ATTENDU qu'aux termes de la journée annuelle de réflexion, le conseil de la MRC de Coaticook a convenu de procéder de nouveau à l'embauche de deux (2) écoconseillers pour la période estivale ;

ATTENDU que la description de tâches d'un écoconseiller est la suivante :

- Rencontre et sensibilisation directe des citoyens à la bonne gestion des matières résiduelles ;
- Inspection des bacs et caractérisation de ceux-ci ;
- Rencontre des commerçants pour de l'information et un support à la gestion des matières résiduelles ;
- Mise à jour du bottin des ressources ;
- Support au volet vert des événements publics ;
- Animation et sensibilisation dans les camps de jour ;

ATTENDU que les candidats recommandés par la chargée de projet en matières résiduelles pour les postes d'écoconseillers sont, Madame Noëmie Bonenfant et Monsieur Charles Bradette ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- de procéder à l'engagement de Madame Noëmie Bonenfant et Monsieur Charles Bradette à la fonction d'écoconseillers à la MRC de Coaticook, et ce à compter du 1er juin 2015, pour une banque d'heures de 300 heures, soit environ 10 semaines de 30 heures, comprenant les jours fériés ;
- de considérer Madame Noëmie Bonenfant et Monsieur Charles Bradette comme des employés saisonniers, non réguliers à raison d'un taux horaire de 14 \$, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel pour les années 2015-2019*;
- de leur payer leurs frais de déplacement en sus conformément au Règlement concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook.

VOTE

	POUR			CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		



Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 7.1 **CONCERNANT** L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES PAR LA MRC DE COATICOOK SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ΕN **MATIÈRE** DF **TRANSPORT EN COMMUN** RELATIVEMENT AU TRANSPORT COLLECTIF ET AU TRANSPORT ADAPTÉ ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Réjean Masson qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'acquérir la compétence en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC. Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.

7.2 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRES RÉSIDUELLES RELATIVEMENT À LA VIDANGE, AU TRANSPORT, À LA DISPOSITION ET AU TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Marion qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'acquérir la compétence en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC. Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.3 RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ DE PARTENAIRES DE SAINES HABITUDES DE VIE (PSHV) AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Réjean Masson qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de constituer un comité de Partenaires de saines habitudes de vie (PSHV) au sein de la MRC de Coaticook, sera présenté au conseil de la MRC. Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.

7.4 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2-307
CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF DE LA
FORÊT PRIVÉE AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET
DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE
FONCTIONNEMENT ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement constituant le CCFP et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement, sera présenté au conseil de la MRC, afin de modifier sa composition. Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.

7.5 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 3-059 (2015)
DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES
CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET
DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Vanasse qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015, sera présenté au conseil de la MRC, afin d'ajouter des postes de dépenses conformément à l'intégration des employés de développement économique et l'abolition à venir du CLD. Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.

8.0 RÈGLEMENTS



CM2015-05-120

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.1 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 4-001 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADMISSIBLE AU FONDS DE COURS D'EAU

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 4-015 (2015) établissant les modalités de financement du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 15 avril 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement des modalités de financement du Fonds de cours d'eau créé par la MRC de Coaticook afin de favoriser la réalisation de projets et de dynamiser le milieu autour de la gestion intégrée de l'eau ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement 4-015 (2015) établissant les modalités de financement du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 4-015 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		



Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 PACTE RURAL

CM2015-05-121

9.1.1 REDDITION DE COMPTE PNR 2

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le Pacte rural 2007-2014 qui se veut un soutien au développement du territoire des communautés rurales en misant sur leur diversité et leurs particularités et en soutenant l'occupation dynamique du territoire québécois ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'activités qui comporte une liste finale de tous les engagements de la MRC dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'entériner le rapport annuel d'activités de la PNR 2 comportant une liste finale de tous les engagements de la MRC tel que déposé et d'en faire parvenir une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

VOTE

VOIE		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



ADOPTION

CM2015-05-122

9.1.2 PROJETS TERRITORIAUX – RECOMMANDATIONS

ATTENDU que dix (10) projets territoriaux ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Pacte rural de la MRC de Coaticook;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC;

ATTENDU que l'un des projets n'est pas recommandé par le comité d'analyse, soit le projet déposé par la Ressourcerie des Frontières, puisque les fonds du Pacte rural étaient insuffisants pour l'ensemble des demandes et qu'ils n'ont pas comme objectif de financer un véhicule automobile qui devrait normalement faire partie de ses dépenses de fonctionnement;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion **APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 108 530 \$ comme ci-après décrite :

Projets territoriaux	
Pensionnat du Collège Rivier	11 525 \$
Logiciel ProfilCité (Rues Principales Coaticook)	9 500 \$
Édifice multifonctions, rue Child (OMH Coaticook)	5 000 \$
Foresta Lumina : phase 2 (Parc de la Gorge de Coaticook)	25 000 \$
Aménagement d'infrastructures semi-permanentes pour le Marché de soir de Compton (Les Comptonales)	13 000 \$
Développement de l'offre touristique (Amis du patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette)	5 000 \$
Démarrage de l'Hôte-Maison	15 000 \$
Étude de retombées économiques (Corporation touristique régionale de Coaticook)	9 500 \$
Ski de montagne au Mont Hereford (Circuits frontières)	15 005 \$
Structur-Action Réemploi-textiles (Ressourcerie des Frontières)	0 \$

108 530 \$

Total projets territoriaux



- de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Pacte rural;
- d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC;
- d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les conditions des protocoles, tout en retenant les versements de l'Hôte-Maison, tant que les conditions établies dans les recommandations du comité n'auront pas été rencontrées.

VOTE

VOIE		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-05-123

9.1.3 PROJETS LOCAUX – RECOMMANDATIONS

APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

ATTENDU que dix-sept (17) projets locaux ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Pacte rural ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC; **SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Piszar



IL EST RÉSOLU

d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 111 925 \$ comme ci-après décrite :

Projets locaux	
Forêt-témoin de Barnston-Ouest	16 336 \$
Matériel pour expositions (Société d'histoire de Coaticook)	1 000 \$
Aménagement du parc Couillard de Coaticook	23 214 \$
Édifice multifonctions, rue Child (OMH de Coaticook)	5 000 \$
Achat de matériel de gardien de but (Association de Crosse mineure de Coaticook)	3 000 \$
Foresta Lumina : phase 2 (Parc de la Gorge de Coaticook)	10 000 \$
Aménagement d'un terrain de soccer à Compton	50 016 \$
Une école au cœur de sa communauté (École Sancta-Maria de Dixville)	8 891 \$
Magasin général enraciné (Coopérative de solidarité de Dixville)	8 891 \$
Installation de 2 panneaux d'interprétation (East Hereford)	2 017 \$
Aménagement d'un site d'initiation au vélo (Circuits Frontières)	4 830 \$
Aménagement : la Rembobine (Circuits Frontières)	3 771 \$
Jeu de galet et jeu de pétanque (Saint- Herménégilde)	4 752 \$
Biblio scolaire-municipale (Saint-Malo)	7 497 \$
Développement de l'offre touristique (Amis du patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette)	10 658 \$
Stanstead-Est ouvre ses portes	16 563 \$
Bonification du parc Bellevue (Waterville)	35 152 \$
Total projets locaux	211 588 \$



- de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Pacte rural;
- d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC;
- d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les conditions des protocoles.

VOTE

VOIE	POUR CONTRE			
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-05-124

9.2 ENTRETIEN MÉNAGER – POSTE DE LA SQ

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-02-55 le conseil de la MRC de Coaticook a initié le processus d'appel d'offres pour l'entretien ménager du poste de police selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU que l'évaluation sommaire était de $50\,000\,\$$, pour un contrat de 2 ans, mais de plus de $100\,000\,\$$ avec les options de renouvellement ;

ATTENDU qu'un appel d'offres public fut donc lancé ;

ATTENDU qu'une offre fut déposée par trois entreprises de la région ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouvertures des offres et en fait sien comme ici au long reproduit ;



ATTENDU qu'il est souhaitable d'encadrer l'exécution du travail à fournir afin que la prestation de services rencontre certains standards ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau **APPUYÉE** par la conseillère régionale Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- d'accepter l'offre de NOMAD S.E.N.C. pour un montant de 43 430 \$ avant toutes taxes pour l'entretien ménager du poste de police du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2017;
- de confier le mandat à la greffière de rédiger un contrat consignant les détails de l'appel d'offres et les exigences à respecter par NOMAD S.E.N.C.;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 43 430 \$ relatifs à ce mandat dans la catégorie de fonctions «Sécurité publique, Administration générale autres dépenses, Entretien intérieur»;
- de requérir de la trésorerie, le paiement desdits honoraires de façon mensuelle, pour 24 mois, sur réception des pièces justificatives ;
- d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer ledit contrat au nom de la MRC.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2015-05-125

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.3 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2014

ATTENDU que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2014 de la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les statistiques utilisées pour ce rapport proviennent de statistiques compilées annuellement par le ministère de la Sécurité publique, et annuellement, selon l'année civile ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2014;
- de le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2015-05-126

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.4 CHARTE DE BIENTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES DE L'ESTRIE

ATTENDU que les aînés peuvent présenter un niveau élevé de vulnérabilité ;

ATTENDU que les personnes qui œuvrent auprès des aînés ou les côtoient doivent contribuer à leur bientraitance ;

ATTENDU que la maltraitance auprès des aînés est une forme de discrimination au sens de la Charte des droits et libertés de la personne ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la Charte de la bientraitance envers les personnes aînées de l'Estrie et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville **APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Piszar

IL EST RÉSOLU

- d'adhérer aux principes contenus dans la Charte de la bientraitance envers les personnes aînées de l'Estrie;
- d'autoriser le préfet à signer la Charte de la bientraitance envers les personnes aînées de l'Estrie, telle que présentée.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS



10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 MAI 2015

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 11 mai 2015

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 7 MAI 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de gestion de l'eau du 7 mai 2015.

10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE DU 12 MAI 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité consultatif de la forêt privée du 12 mai 2015

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11MAI 2015

CM215-05-127

11.1.1 MRC DE BROME-MISSISQUOI – ACCÈS AUX DONNÉES DU RÉGIME DE COMPENSATION

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Recyc-Québec rendent directement accessibles à la MRC les montants des subventions remis aux municipalités locales chaque année dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles et ce, afin notamment de la soutenir dans son travail de planification d'une saine gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et, conséquemment, Recyc-Québec refusent de communiquer aux MRC les montants des subventions remis aux municipalités locales chaque année dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles en alléguant que ces informations sont fournies seulement aux municipalités locales et que la MRC doit s'adresser à chacune d'elles pour les obtenir, car la MRC n'a pas compétence pour la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que, suivant les obligations gouvernementales, les MRC doivent effectuer la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et, dans le cadre de cette révision, elles doivent attribuer des montants pour la réalisation des actions qu'elles proposent ;



ATTENDU que les MRC encouragent leurs municipalités dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux ;

ATTENDU qu'il s'agit de données provenant du domaine public ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 11 mai 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi dans ses démarches afin que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Recyc-Québec rendent directement accessibles à la MRC les montants des subventions remis aux municipalités locales chaque année dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles et ce, afin notamment de la soutenir dans son travail de planification d'une saine gestion des matières résiduelles;
- de transmettre copie de la présente résolution à la FQM et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

VOIL	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 7 MAI 2015



CM2015-05-128

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.2.1 FONDS DE COURS D'EAU DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que l'inventaire de matériel en cas d'urgence (barrière à sédiment, matelas de paille, etc.) a besoin d'être renfloué;

ATTENDU que la proposition de Terraquavi est de 2 330,94 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU le projet d'échantillonnage des rivières Niger et Tomifobia à Stantead-Est ;

ATTENDU que le projet s'élève à 1 840 \$';

ATTENDU le projet d'échantillonnage au Lac Lippé à Saint-Herménégilde ;

ATTENDU que le projet s'élève également à 1 840 \$;

ATTENDU le projet d'échantillonnage au Lac Lyster à Coaticook ;

ATTENDU que le projet s'élève également à 1 840 \$';

ATTENDU le projet de promotion des cultures de couverture dans le bassin versant du ruisseau Pratt à Coaticook ;

ATTENDU que le projet s'élève à 15 312,50 \$, mais que la demande d'aide financière est d'un montant de 7 350 \$, représentant 48 % du projet total ;

ATTENDU le projet du COGESAF d'espace de liberté de la rivière Tomifobia, Phase 1 : Analyse de mobilité 1945-2013 ;

ATTENDU que le projet s'élève à 45 808 \$, mais que la demande d'aide financière est d'un montant de 5 947 \$, représentant 12 % du projet total ;

ATTENDU qu'un propriétaire de Compton a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux de stabilisation de berges et de revégétalisation afin de réduire l'érosion importante de la berge et les pertes de sol ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 7 500 \$;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu du 13 juin 2013 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore **APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

d'accorder une aide financière du Fonds de cours d'eau pour la réalisation des travaux tels que décrits dans les demandes présentées en y ajoutant les mesures additionnelles ou les correctifs demandés par le comité de gestion de l'eau telles que la plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande riveraine suite aux travaux de stabilisation et la supervision des travaux par l'inspecteur régional, soient :



Projet	Municipalité	Aide financière
Fonds d'urgence	MRC	2 447,26 \$ au net (2 331 \$ + taxes)
Échantillonnage rivières Niger et Tomifobia	STAE	50 % des coûts, soit 920 \$ (soumission de 1 840 \$)
Échantillonnage lac Lippé	STH	50 % des coûts, soit 920 \$ (soumission de 1 840 \$)
Échantillonnage lac Lyster	COA	50 % des coûts, soit 920 \$ (soumission de 1 840 \$)
Promotion de cultures de couvertures au ruisseau Pratt	COA	7 350 \$ (projet évalué à 15 312,50 \$)
Espace de liberté de la rivière Tomifobia	COGESAF	5 497 \$ (projet évalué à 45 808 \$)
Stabilisation de berges - résidant	COM	50 % des coûts, soit 3 750 \$ (évaluation à 7 500 \$)

de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière selon les critères établis tels que présentés, sur réception des pièces justificatives, pour chacun des dossiers précités.

VOTE

VOTE				
NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,12		
Sylviane Ferland	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE



12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 CIARC – CHANGEMENT À LA DIRECTION

La secrétaire dépose le communiqué de presse du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) indiquant le départ de la directrice Madame Dominique Arès et son remplacement de façon intérimaire par Madame Mélanie Mathieu, agronome.

12.3 TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS – INVITATION AU DÎNER – BILAN 2014-2015

La secrétaire dépose l'invitation au dîner-bilan 2014-2015 de la Table de concertation des aînés de la MRC de Coaticook qui se tiendra le 5 juin à 11h00 au Centre Élie-Carrier.

12.4 JOURNÉE DU RUBAN MAUVE (CONTRE LES MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES AÎNÉS) – 15 JUIN 2015 - INVITATION

La secrétaire dépose l'invitation du Comité de prévention des mauvais traitements envers les personnes aînées de Coaticook à participer à la Journée internationale du ruban mauve, le lundi 15 juin 2015 à compter de 13h30 au centre communautaire de Way's Mills à Barnston-Ouest.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : une rencontre du conseil d'administration du CLD, une rencontre avec le ministre Moreau sur Pacte fiscal, sa participation à la tournée de consultation préparatoire au Grand Rendez-vous des régions, une rencontre de la Table de concertation régionale, une rencontre avec le ministre Lessard pour la foresterie, sa participation au Forum sur la production de bois et l'aménagement durable, une rencontre sur la conciliation étude/travail et le Relais pour la vie.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des dossiers de loisirs indique que c'est le début des inscriptions pour la programmation printemps-été d'Acti-Sports, les inscriptions et l'embauche du personnel pour mai. Les services d'animation estivale occuperont les prochaines semaines en loisirs.



Nathalie Dupuis, déléguée au Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook, indique que Madame Marjorie Tyroler est la nouvelle directrice par *intérim*. Au niveau du Comité Famille et aînés, 24 commerces sont impliqués dans la reconnaissance IsoFamille. Une travailleuse de milieu pour les familles vulnérables avec des enfants d'âge préscolaire offre des outils et un réseautage.

Bernard Marion, responsable du Pacte rural indique que la conférence de presse se tiendra le 25 mai. Au niveau incendie, le 12 mai dernier la conseillère du ministère de la Sécurité publique est venu rencontrer la MRC sur l'état d'avancement du schéma révisé.

Henri Pariseau, responsable des dossiers Forêts indique que le 12 mai, lors de la rencontre du CCFP, dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement une réglementation visant la mise en valeur des boisés fut présentée. L'objectif étant la protection d'un certain couvert forestier.

Gérard Duteau, délégué au CIARC rappelle le changement au niveau de la direction du CIARC. Les inscriptions pour la prochaine session iraient bon train.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que le PGMR devrait entrée en vigueur sous peu, ce qui ferait de la MRC la seconde au Québec à avoir un PGMR révisé. De la promotion sera faite cet été via des capsules à la radio communautaire CIGN.

Martin Saindon, responsable des dossiers de Transport indique que la prochaine rencontre d'Acti-Bus se tiendra la semaine prochaine.

Monsieur Vanasse, responsable des dossiers culturels, souligne le succès du colloque sur le patrimoine religieux tenu le 18 avril à Way's Mills. Il invite les élus à participer à l'Assemblée générale de Table de concertation culturelle à 19h00 demain, au Pavillon des Arts et de la Culture.

Monsieur Johnny Piszar, responsable des dossiers de cours d'eau indique que la réglementation prévue l'an dernier sur les milieux humides ne sera pas effective avant 2 ou 3 ans selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants, outre les sujets discutés au conseil : la refonte du site Internet de la MRC, la réception et le traitement de certains jugements de la Cour supérieure des dossiers de vente pour taxes, le travail avec Target pour l'amélioration du logiciel, les inspections en marge du Schéma incendie, la compilation et la rédaction du rapport annuel, rédaction de diverses modifications réglementaires d'urbanisme, rédaction du Schéma d'aménagement et de développement, soutien à divers projets locaux, préparation de projets en lien avec les saines habitudes de vie, journée de distribution des arbres, suivi de l'infraction au Club de golf Lyster, campagne d'échantillonnage, embauche des écoconseillers, préparation (embauche et formation) de l'organisation des services d'animation estivale, tenue du colloque «Par chemin et parvis» sur les enjeux du patrimoine religieux, appel d'offres pour les études de caractérisation, tenue de la journée de planification stratégique du 2 mai, préparation et planification de la prochaine saison



touristique, diverses demandes de financement, tenue de la journée de recrutement de la main d'œuvre, la rencontre annuelle de produitsdelaferme.com, plusieurs demandes de financement aux divers fonds d'aide au développement régional, réfection des bornes touristiques, soutien divers, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 BULLETIN CONTACT - FQM

13.4.1.1 17 AVRIL 2015

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 17 avril 2015.

13.4.1.1 4 MAI 2015

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 4 mai 2015.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION	
L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23h08.	
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LE PRÉFET	-
En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacur des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du Code municip du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).	
Les documents relatifs à la session sont classés sous le code $102-102$, session ordinaire du conseil du $20\mathrm{mai}\ 2015$.	Οľ
Responsable des archives	



